

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2426

AMENDEMENT

présenté par
M. Jolivet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.